



# Communiqué de presse

## Conférence de presse annuelle du Surveillant des prix

Date 01.03.2013

---

### Haro sur les facteurs de renchérissement des coûts

L'an dernier, le Surveillant des prix a focalisé son attention sur les prix et tarifs pratiqués dans le domaine de la santé et sur la question du franc fort. De manière générale, 2012 a été une année dense: de nouveaux chiffres records ont été enregistrés aux chapitres des contestations de prix émanant du public (2796), des règlements amiables conclus (12) et des recommandations émises à l'intention d'autorités politiques (plus de 100). En 2013, l'accent sera mis sur la lutte contre les grands facteurs de renchérissement des coûts et l'amélioration des conditions régissant le cadre économique et réglementaire.

Le Surveillant des prix a voué une attention soutenue au nouveau financement des hôpitaux entré en vigueur au début de 2012 et au nouveau modèle national de calcul des prestations hospitalières stationnaires **SwissDRG** (forfaits par cas). Comme, dans bon nombre de cas, les négociations entre les partenaires tarifaires ont échoué ou donné lieu à des tarifs élevés, il a été amené à rédiger une soixantaine de recommandations au sujet des valeurs de base (*baserates*) à l'intention des cantons concernés. Dans bon nombre de cas, les recommandations du Surveillant des prix sont nettement inférieures aux tarifs convenus par les partenaires tarifaires. Les écarts s'élèvent à plusieurs centaines de millions de francs à la charge de l'assurance-maladie sociale. Il appartient désormais aux gouvernements cantonaux de se prononcer sur les propositions et les recommandations du Surveillant des prix. Celui-ci défendra, le cas échéant, ses recommandations devant le Tribunal administratif fédéral dans les procédures de recours auxquelles il faut s'attendre. Il se prononcera en outre sur les valeurs de base 2013 à l'intention des cantons.

Au chapitre du **prix des médicaments**, le Surveillant des prix s'est mobilisé pour une application de la comparaison avec l'étranger et une adaptation conséquente aux variations du cours du change. La branche pharmaceutique a sérieusement remis le mécanisme en question. Les efforts du Surveillant des prix ont également conduits l'Office fédéral de la santé publique à prendre finalement pour base un cours du change relativement proche du marché pour la comparaison avec les prix pratiqués à l'étranger, si bien que les économies réalisables se montent à plus de 200 millions de francs par an, si l'on se fonde sur l'examen annuel du prix d'un tiers des médicaments. Le Surveillant des prix garde l'œil sur l'évolution de ce dossier.

Le Surveillant des prix a publié un rapport circonstancié sur le **franc fort et ses effets sur les prix à l'importation**. Il tire un bilan qu'il qualifie avec prudence de positif en ce qui concerne la répercussion des gains de change. La Suisse reste un **îlot de cherté** et le problème s'est même partiellement amplifié du fait du cours du change. Il ne faut donc pas relâcher les efforts en vue de **lutter contre l'îlot de cherté**. A côté des mesures visant à supprimer le cloisonnement du marché en levant de manière systématique les entraves au commerce existantes et en évitant d'en créer de nouvelles, des ré-



formes du marché intérieur sont inévitables: il s'agit notamment de *renforcer la loi sur les cartels*, d'*ouvrir le marché agricole protégé* et d'*améliorer des réglementations sectorielles*, par exemple dans les domaines des télécommunications, de l'énergie ou de la santé.

Le Surveillant des prix est parvenu à conclure un règlement amiable d'une importance cruciale avec le **câblo-opérateur** upc cablecom Sàrl, qui règle le passage de l'analogique au numérique pour l'offre de base télévisuelle. Cette entreprise s'est engagée vis-à-vis du Surveillant des prix à proposer une offre de base non cryptée. Elle donne ainsi suite à une requête du Surveillant des prix vieille de plusieurs années. En contrepartie, ce dernier a accepté une augmentation de prix échelonnée sur deux ans de 90, puis de 60 centimes. Il a également réussi à s'entendre avec trois câblo-opérateurs régionaux au sujet de baisses de prix et d'une amélioration de l'offre.

Le Surveillant des prix et l'Union des transports publics (UTP) se sont mis d'accord, dans le cadre d'un règlement amiable, sur une hausse modérée des prix prévue par les **mesures tarifaires dans le transport de personnes** dès le 8 décembre 2012. Cette hausse modérée est le résultat d'une augmentation des prix du sillon décidée par la Confédération. Pour les clients du rail, cet accord conclu pour deux ans représente une «économie» de quelque 34 millions de francs sur cette période.

Eu égard aux tensions qui marquent la situation monétaire et, par ricochet, la situation économique générale, le Surveillant des prix a choisi cette année de se concentrer en général sur les grands **facteurs de renchérissement des coûts pour l'industrie et l'artisanat**. Il est essentiel, pour maintenir la compétitivité de l'économie suisse et éviter la délocalisation de la production à l'étranger, que les prix de *l'approvisionnement en énergie ou en eau*, par exemple, ou encore les *tarifs de la Poste, des transports et des télécommunications* soient concurrentiels au plan international et que la charge des *taxes et redevances* perçues par l'Etat soit faible.

Le Surveillant des prix et la **Poste Suisse** n'ont pas trouvé d'accord sur une adaptation du prix des lettres et des colis du service intérieur. L'analyse menée par le Surveillant des prix sur l'état des bénéfices et des coûts de l'unité logistique de la Poste révèle un potentiel inexploité en matière de baisse de prix. Le Surveillant des prix attend de la Poste qu'elle fasse également profiter les entreprises et les consommateurs concernés des baisses de prix que lui permet son résultat d'exploitation, raison pour laquelle il a récemment ouvert une procédure formelle à ce sujet. Si, au terme de cette procédure, il se confirme que certains prix sont excessifs, le Surveillant des prix pourra rendre une décision sujette à recours. Dans le secteur des services réservés, il peut adresser, au besoin, une recommandation au Conseil fédéral. Cette procédure devrait se terminer au second semestre de 2013.

**La feuille d'information ci-jointe dresse une vue d'ensemble des thèmes prioritaires de 2013.**

#### **Statistique des dénonciations d'abus et des dossiers traités en 2012**

En 2012, la Surveillance des prix a traité 2796 contestations de prix émanant du public, qui touchaient principalement les tarifs *de la Poste* (20 %). Le deuxième point sujet à critiques a été le prix des *télécommunications* (13,5 %). En outre, de très nombreuses contestations concernaient les prix dans le *domaine de la santé* et les tarifs des *transports publics*.

Par ailleurs, 421 projets de modification de tarifs ont été soumis par les autorités au Surveillant des prix pour avis conformément aux art. 14 et 15 de la loi fédérale concernant la surveillance des prix. Celui-ci a émis des recommandations concrètes dans une bonne centaine de cas. La plupart des interventions ont porté sur les prix et tarifs dans le domaine de la santé (env. 70 cas). Enfin, le Surveillant des prix a aussi fait largement usage de son droit de recommandation en ce qui concerne les secteurs communaux de *l'approvisionnement et de l'évacuation des déchets*, en particulier à propos des taxes sur l'eau, l'épuration des eaux et l'élimination des déchets (26 cas).

#### **Renseignements:**

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 031 322 21 02  
Beat Niederhauser, Suppléant, tél. 031 322 21 03  
Rudolf Lanz, Chef Droit et information, tél. 031 322 21 05